



Risques professionnels liés au métier d'aide à domicile

Présentation du métier :

L'aide à domicile aide au maintien à domicile d'une personne âgée, handicapée, malade, accidentée, en perte d'autonomie, en assurant un travail matériel, moral, social ou sanitaire. Ses missions sont d'assurer l'entretien de l'habitat et de l'environnement, l'alimentation, l'hygiène et le confort corporel, ainsi que l'accompagnement lors des sorties quotidiennes des personnes aidées.

L'aide à domicile peut être :

- Salarié(e) directement par le particulier employeur notamment en chèque emploi-service
- Salarié(e) par l'employeur qui se fait aider par une association intermédiaire qui assure la mise en contact entre employeur et salarié
- Salarié(e) par l'employeur qui se fait aider par une association mandataire : c'est l'association qui assure les démarches administratives liées à l'emploi
- Salarié(e) d'une association prestataire : c'est l'association qui est l'employeur et gère le salarié : horaires, congés, employeurs. La prestation peut être financée en partie par des allocations diverses.

Risques professionnels liés à l'activité :

L'activité consiste à conseiller ou aider à la vie quotidienne :

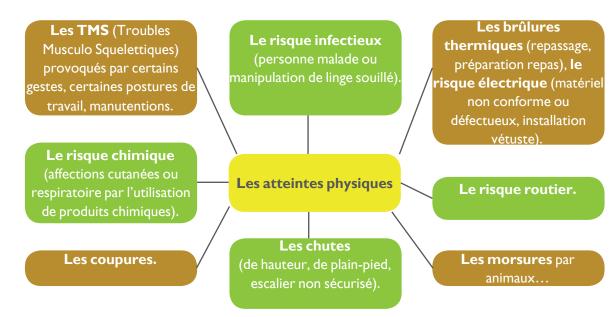
- Entretien de l'habitat et de l'environnement de la personne : ménage, vitres, vaisselle, lessive, repassage, couture, rangement, petites réparations, bricolage
- alimentation : courses, préparation et aide à la prise des repas
- accompagnement: aide aux sorties, à la marche, aide au lever et au coucher (le cas échéant, sous contrôle des soignants)
- Hygiène et confort corporel (toilette, tenue vestimentaire, réfection du lit, entretien du bassin urinal)







Les atteintes à la santé ou les accidents du travail les plus fréquents :



Celles dont on parle le moins :

- Soutenir la personne : sur le plan moral, par une écoute attentive et une bonne communication...
- Sur le plan intellectuel, par une stimulation de l'intérêt : jeux de société, lecture, chant, discussions...
- Sur le plan social, par l'aide aux démarches administratives et les accompagnements divers (budget, courses, visites médicales, promenades, loisirs)

Prévenir ou diminuer la dépendance : par la définition et la mise en œuvre d'une organisation de vie, par des informations et des conseils réguliers sur l'hygiène (alimentaire, corporelle, du cadre de vie, des choix de vie) et la sécurité, par des liaisons avec les autres intervenants (famille, médecin traitant, autres prestataires : services sociaux, infirmier, portage de repas)







Mesures de prévention

- Matériel adapté à l'activité et en bon état (matériel médicalisé, manches télescopiques, table à repasser à hauteur variable).
- Tenir compte du poids et émission sonore du matériel (équipement ménager (aspirateur, robots...).
- Organisation du travail (plannings, temps de déplacements, variabilité des tâches, amplitudes horaires, liens de proximité avec la hiérarchie, responsable de secteur...).
- Formation spécifique pour gérer les situations difficiles (agressions physiques, verbales, sexuelles, fin de vie, conflits...).
- Formation gestes et postures.
- Formation gestes de premiers secours.

Le SMTI 82, est à votre écoute et peut vous accompagner dans votre démarche.